

Conditions générales de vente par la société Manche Formations (société de droit étrangère), dont le siège social est situé 182 rue des Guifettes 50380 St Pair sur Mer et dont le numéro d'identification est RCS COUTANCES SIRET 79309717100037 (ci-après « Manche Formations Ltd ») (Déclaration d'activité n° 25500103450)

Article 1 : Prestations vendues Les actions de formation dispensées par Manche Formations rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

La participation aux formations dispensées par Manche Formations implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client ») que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de Manche Formations, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise ». De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions. Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de Manche Formations dûment habilité à cet effet.

Le fait que Manche Formations ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 : Champ d'application Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter entreprise » proposées par Manche Formations dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations « intra entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par Manche Formations et le Client

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par Manche Formations, toute formation doit faire l'objet d'une offre de formation et doit être signée par le Client. Dès réception, Manche Formations s'engage à traiter la demande dans les 5 jours.

Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report

Manche formations se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, Manche Formations s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à Manche Formations par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel et doit être confirmée par mail à l'adresse mancheformations@gmail.com.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

Tout report ou toute annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;

Tout report ou toute annulation intervenant entre 2 et 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, donne lieu à une facturation par Manche Formations égale à 50 % du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;

Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à Manche Formations à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;

Toute formation commandée sera due intégralement par le Client.

Article 6 : Prix Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment du traitement du dossier à l'issue de la formation, maximum 10 jours après la fin de la formation.

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Le prix de la prestation est indiqué net de taxe. Manche Formations est exonéré de TVA en tant que dispensateur de formation continue, compte tenu des règles applicables dans le domaine de la fiscalité.

Article 7 : Facturation - paiement -modalités – retard Une facture sera établie et remise au Client à l'issue de la formation. Le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fins de mois à compter de la date d'émission de la facture, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de Manche Formations.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de Manche Formations et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au client.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par Manche Formations. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 8 : Propriété intellectuelle – Droits d'auteur L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de Manche Formations. Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque. Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 9 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de Manche Formations dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 10 : Nullité d'une clause Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre Manche Formations et le Client.

Article 11 : Données à caractère personnel Manche Formations regroupe dans ses fichiers Clients des données à caractère personnel qui sont gérés en conformité avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La collecte de certaines données personnelles est obligatoire pour le traitement de la commande du Client.

Le Client est informé de l'utilisation de certaines de ses données personnelles et de son droit à opposition. Toutefois, le Client est informé, qu'en cas d'opposition de sa part, Manche Formations ne pourra procéder au traitement de sa commande. S'agissant de ses données personnelles, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'anonymisation ou d'effacement sur simple demande auprès de Manche Formations.

Le Client dispose également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Les données personnelles collectées sont conservées pendant la durée de la formation, plus 5 ans ou 10 ans à compter de la fin de la formation (en fonction des formations et selon la réglementation en vigueur).

Article 12 : Compétence / contestation / loi applicable En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, Manche Formations et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Coutances sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.